



Demande d'attribution ou de renouvellement de carte d'accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône

PARTICULIERS

La gestion des accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône est informatisée depuis début 2010. Ce dispositif consiste en l'attribution à chaque usager (particulier, professionnel, collectivité) d'une carte à puce. A chaque passage en déchèterie, le gardien, via une console portable, identifie les apports : nom du déposant, nature des flux, volume des déchets. Toutes ces informations sont recensées et analysées dans l'objectif de mieux gérer le service et le transfert des déchets.

Mise à part cette attribution de carte à puce, les modalités d'accès restent les mêmes qu'auparavant.

***Merci de renvoyer ce formulaire accompagné d'un justificatif de domicile,
au Syndicat du Bois de l'Aumône, Chemin des Madeleines, 63 430 Pont du Château.
> Attention ! Tout formulaire incomplet ne sera pas traité.***

Nom (obligatoire) : Prénom (obligatoire) :

Adresse (obligatoire) :

Code postal (obligatoire) : Commune (obligatoire) :

Téléphone (obligatoire) : Télécopie :

E-mail : *Veuillez inscrire une adresse e-mail valide (de type vous@opérateur.fr)*

Fréquence de vos passages en déchèteries :

Souhaitez-vous recevoir par e-mail des informations relatives à la gestion des déchets et à nos services ?

oui, j'accepte

non, je refuse

Vos remarques pour améliorer le service :

*L'attribution de la première carte d'accès aux déchèteries du SBA n'est pas facturée.
Sa durée de validité est permanente.
Pour son renouvellement, en cas de perte,
une participation de 10 euros HT (TVA à 19,6%) sera demandée pour couvrir les frais engagés.*

**Pour plus de renseignements :
04 73 83 38 00 ou www.sba63.fr**